



Rue du 19 Mars 1962
28190 COURVILLE SUR EURE
02 37 23 32 63
sirtomcourville@wanadoo.fr
www.sirtom-courville.fr

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet du SIRTOM.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (acquisition, travaux..).

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées

Les réalisations budgétaires 2023 sont les suivantes :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
dépenses	3 851 437.71 €	99 208.61 €
Recettes	4 416 757.83 €	202 396.77 €
résultat 2023	565 320.12 €	103 188.16 €
<i>reprise de résultat 2022 - Excédent</i>	<i>1 597 553.56 €</i>	<i>228 605.11 €</i>
résultat cumulé de l'exercice 2023	2 162 873.68 €	331 793.27 €

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de **2 494 666.95 €**.

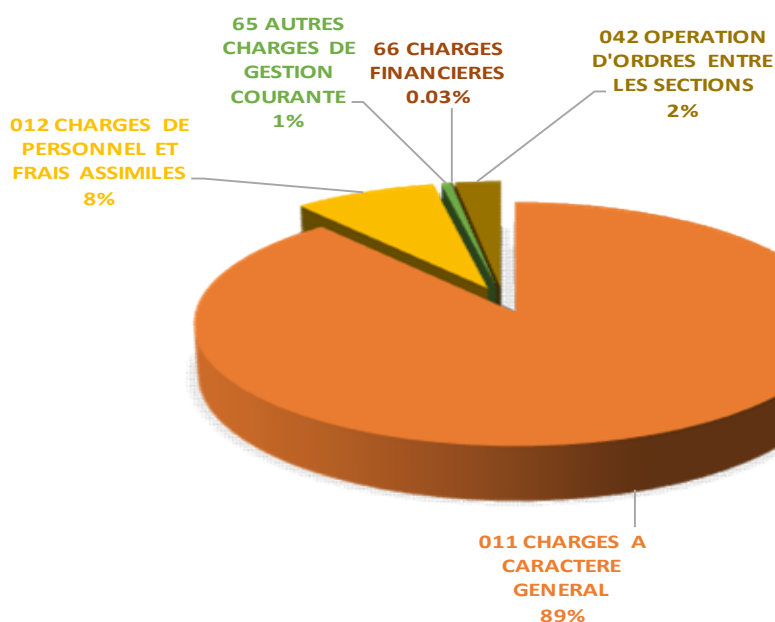
section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 851 437.71€, en augmentation de 10% par rapport à l'année 2022. Elles se répartissent de la façon suivante :

	CA 2022	CA 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 157 988.52 €	3 421 026.06 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	276 993.29 €	309 057.08 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 601.23 €	21 951.64 €
66 CHARGES FINANCIERES	1 338.63 €	1 016.70 €
042 OPERATION D'ORDRES ENTRE LES SECTIONS	82 317.09 €	98 386.23 €
TOTAL	3 538 238.76 €	3 851 437.71 €

Répartition des dépenses par chapitres



Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont en hausse de 8% par rapport à 2022.

Les augmentations sont principalement dû à l'augmentation des coûts des carburants et de la main d'œuvre courant 2022 et impactant le budget 2023 au travers des révisions de prix appliquées au 1^{er} janvier de chaque année.

Ce chapitre reprend principalement les contrats de prestations de services, les petits équipements, vêtements de travail, consommables, eau, électricité...

Les dépenses liées aux contrats de prestations pour la gestion des déchets (collecte et traitement) représentent 86 % des dépenses du chapitre 011.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont en hausse de 12% par rapport à 2022.

Cette hausse est expliquée par l'augmentation du point d'indice, de nouveaux recrutements et les différents avancements d'échelons réglementaires.

En 2023, le SIRTOM a recruté un agent d'accueil des déchèteries supplémentaire et un agent à mi-temps entre juillet et décembre pour remplacer un agent indisponible.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont également en hausse de 12% par rapport à 2022.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux versements des indemnités et cotisations des élus, aux cotisations pour les droits informatiques.

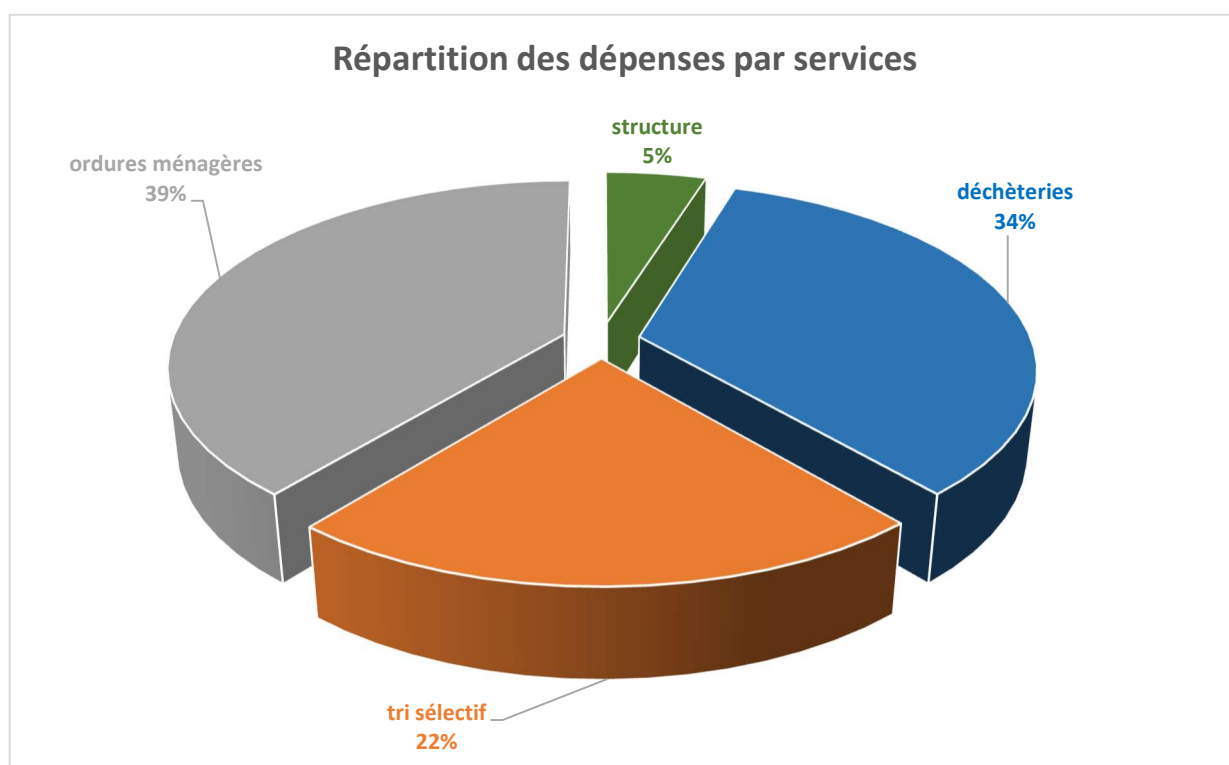
Chapitre 66 : Les charges financières sont en baisse de 24% par rapport à 2022.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette. Le SIRTOM possède actuellement un emprunt lié au projet de dotation en bacs pour les ordures ménagères :

- emprunt à taux fixe sur 10 ans, à hauteur de 350 000 €
(échéance 2026 – capital restant dû au 31/12/2023 : 90 471.50 €)

Soit un taux d'endettement de 2.25% pour l'année 2023, représentant 1.22 euro /hab.

Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections sont en augmentation de 20%



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement 2023 s'élèvent à 6 014 311.39 € et sont en augmentation de 15% par rapport à 2022.

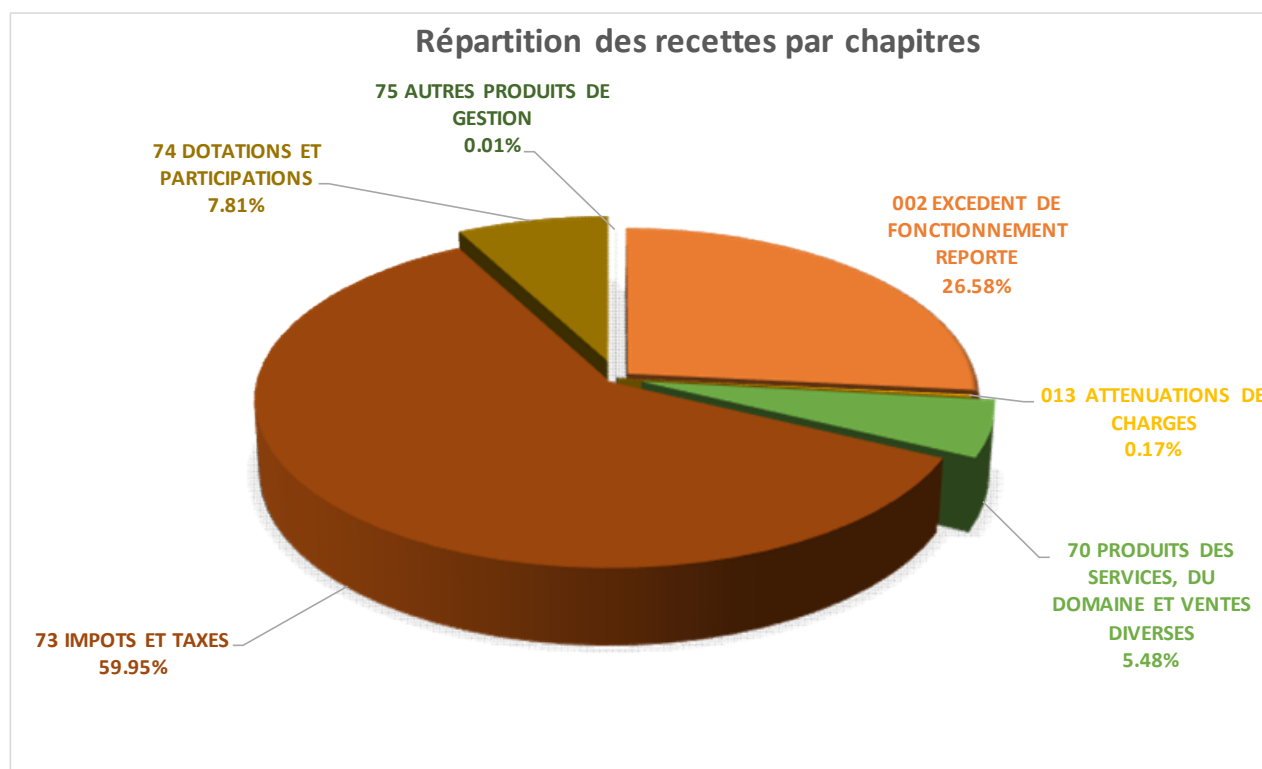
Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles stables par rapport à 2022 (+0.13%).

Il existe trois principaux types de recettes réelles pour le SIRTOM :

- - Les impôts locaux (TEOM) (chap 73)
- - Les subventions des éco-organismes (chap 74)
- - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies (chap 70)

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

	CA 2022	CA 2023
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	825 907.70 €	1 597 553.56 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	19 085.04 €	9 957.96 €
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	542 769.83 €	329 543.66 €
73 IMPOTS ET TAXES	3 357 586.92 €	3 603 990.06 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	480 360.50 €	469 427.05 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1.62 €	764.25 €
Total	5 225 711.61 €	6 011 236.54 €



Chapitre 013 : Les atténuations de charges

Ce chapitre comprend principalement les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Chapitre 70 : Les produits des services sont en baisse de 39 % par rapport à 2022.

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

La facturation des professionnels en déchèteries est en forte augmentation grâce à la mise en place du système d'accès par badge, la redevance spéciale pour les gros producteurs est relativement stable (+3%) tandis que la revente des matériaux recyclables a baissé de 57% par rapport à 2022.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes sont en hausse de 7%.

Ce chapitre comprend la fiscalité perçue par les collectivités. Le seul impôt perçu par le SIRTOM est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle est appliquée sur la taxe foncière sur le bâti.

Le taux de la TEOM pour 2023 est de **13.8% (identique à 2022)**. **Le taux de TEOM est passé de 13% à 13.8% (+6%) en 2022 suite aux différentes hausses subies par le SIRTOM.**

Avant 2022, le taux de TEOM était stable depuis 4 ans.

Chapitre 74 : Les dotations et participations sont en diminution de 2% par rapport à 2022.

Le SIRTOM ne perçoit pas de dotations de l'Etat. Il perçoit des aides des éco-organismes pour la collecte et le traitement de certains déchets. Ce chapitre concerne essentiellement ces aides reversées dans le cadre des filières Responsabilité Elargie du Producteur.

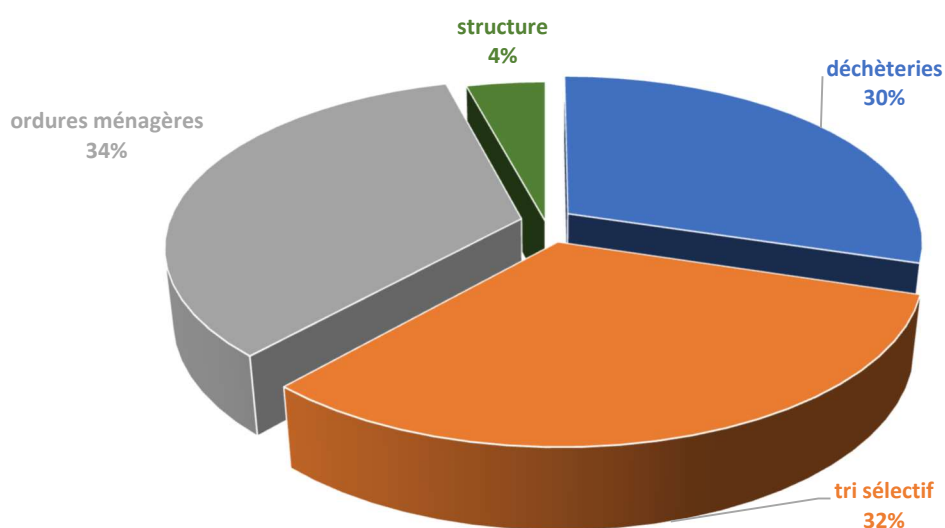
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est principalement constitué de recettes exceptionnelles très variables d'une année sur l'autre.

Ex 2023 : remboursement par les assurances d'une fenêtre cassée.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires sont stables par rapport à 2022.

Répartition des recettes réelles par services



3. Synthèse de la section de fonctionnement du budget par services

	Déchèteries	Tri selectif	Ordures ménagères résiduelles	service généraux	Total
Total dépenses	1 304 292.30	854 397.95	1 505 572.71	187 174.74	3 851 437.71
Haut Quai	256 945.77				256 945.77
collecte		430 226.18	748 143.03		1 178 369.22
Transport	377 579.53	25 450.61	89 170.59		492 200.73
Traitement	669 767.00	398 721.16	668 259.09		1 736 747.25
Total recettes					
avant reprises d'excédent	1 313 310.93	1 359 706.27	1 555 556.46	188 184.17	4 416 757.83
Eco-organisme	34 891.28	434 535.77			469 427.05
Vente matériaux	43 440.82	125 666.08			169 106.90
Redevance spécial	12 702.68		145 792.48		158 495.16
recettes exceptionnelles	1 782.00		921.60	13 035.06 €	15 738.66
TEOM	1 220 494.15	799 504.42	1 408 842.38	175 149.11	3 603 990.06
solde de l'exécution budgétaire	9 018.63	505 308.32	49 983.75	1 009.43	565 320.12
reprise Excédent	475 028.21	509 387.38	545 071.24	68 066.73	1 597 553.56
Solde après reprise de l'excédent 2022	484 046.84	1 014 695.70	595 054.99	69 076.16	2 162 873.68

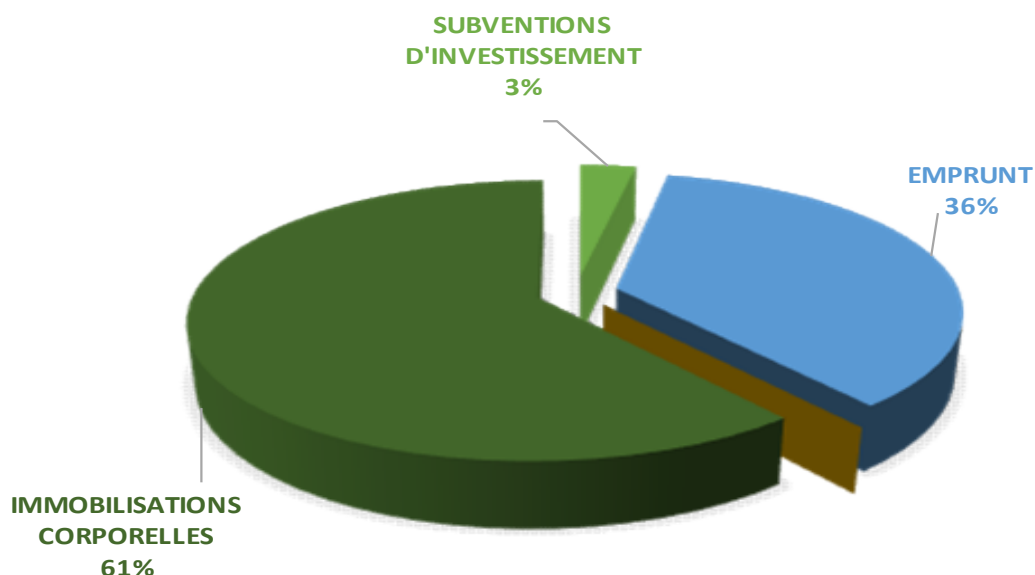
Section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

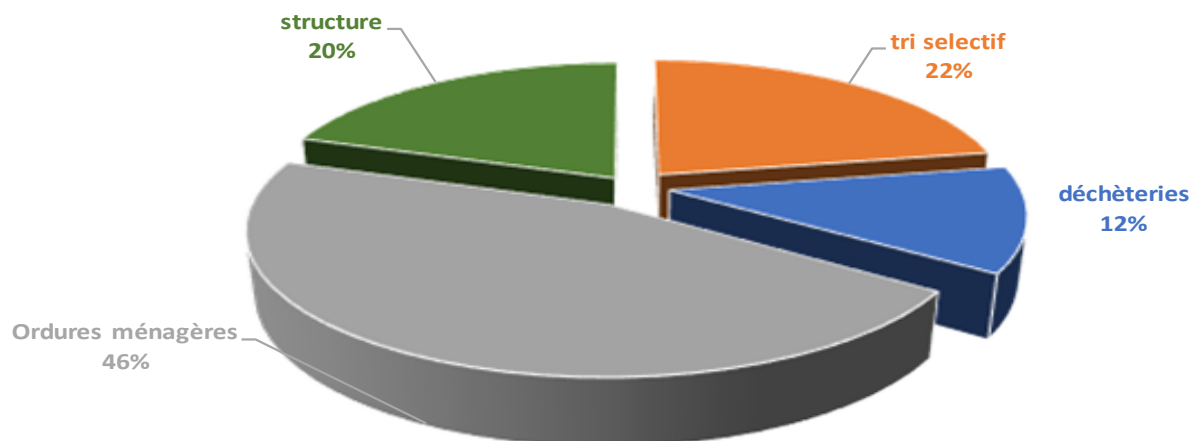
Le budget d'investissement regroupe en dépenses toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

		CA 2022	CA 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 074.85 €	3 074.85 €
16	EMPRUNT	35 836.31 €	35 623.11 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 412.00 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 686.78 €	60 510.65 €
	TOTAL	115 009.94 €	99 208.61 €

Répartition des dépenses par chapitres



Répartition des dépenses par services



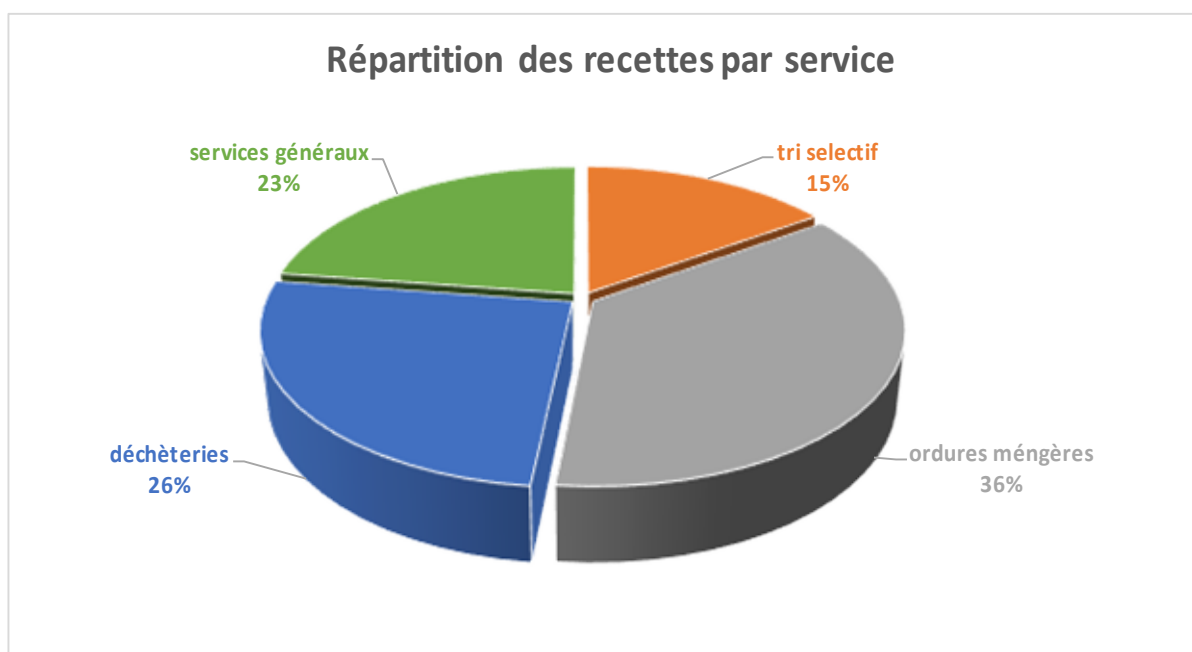
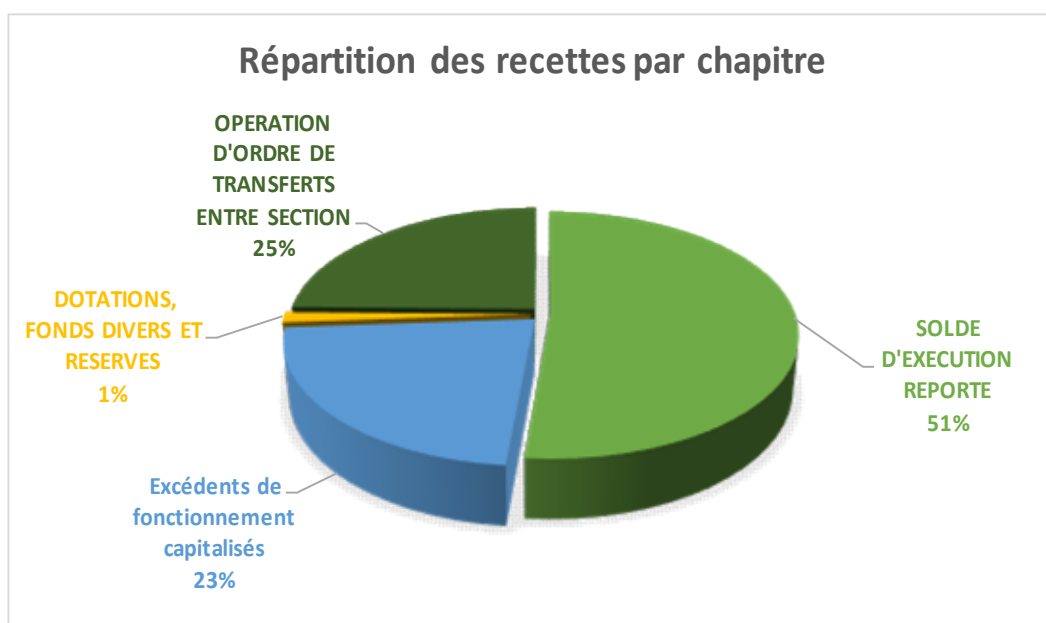
Principaux investissements réalisés en 2023 :

- 434 bacs à roulette pour la collecte des déchets ménagers recyclables
- 230 bacs à roulette pour la collecte des ordures ménagères résiduelles
- 308 composteurs
- Matériels informatiques
- Petits matériels pour la gestion des déchèteries (souffleur, terminal d'enregistrement des apports)
- Installation d'une vanne d'isolement des eaux pluviales sur la déchèterie de Courville sur Eure,

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement composées des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les amortissements des biens constituant le patrimoine de la collectivité.

		CA 2022	CA 2023
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	155 415.53 €	228 605.11 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000.00 €	100 000.00 €
010	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 882.43 €	4 010.54 €
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	82 317.09 €	98 386.23 €
		343 615.05 €	431 001.88 €



Données synthétiques du budget – Principaux ratios

Données synthétique de la situation financière du SIRTOM - 2023

Dépense réelles de fonctionnement / population	128.28 € /hab
recettes réelles de fonctionnement / population	150.86 € /hab
dépenses d'équipement brut /population	12.78 € /hab
encours de dette / population	3.40 € /hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	8.0%
(dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement = marge d'autofinancement courant	82.5%
dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	8.5%
encours de dette / recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	0.8%
épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	14.2%
capacité d'autofinancement	561 184.18 €